



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 19 JUIN 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N°17

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Monsieur Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN;

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. Gérard TRUCY) ; Mme Sylvie THUSTRUP (Pouvoir à M. André BENSACKOUN)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : R&M – Finances – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR L'EXERCICE 2024 DES BUDGETS ANNEXES DU CHENE MERINDOL(CHRS) ET DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO) et BUDGETS EXECUTOIRES – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DES BUDGETS ANNEXES 2024 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SAAD), DU CHENE MERINDOL(CHRS) ET DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO)

I - Affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2024 des budgets annexes du chêne Mérindol (CHRS) et du service d'accueil et d'orientation (SAO)

Par délibération n°12 du 29 mars 2023 modifiée par la délibération 53 du 06 décembre 2023, le Conseil d'administration avait proposé l'affectation des résultats d'exploitation 2022 sur 2024 des budgets annexes comme suit :

- **CHRS le Chêne de Mérindol : 6 714,00 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002) ;
- **Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) : 11 292,28 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)

En 2024, les autorités de tarification ont autorisé les affectations suivantes :

- **CHRS le Chêne de Mérindol : 6 714,00 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002) ;

- **Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) : 11 292,28 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002).

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS concernant le budget SAO indique un montant arrondi, mais celui-ci sera bien repris conformément au montant attendu dans l'arrêté de tarification, à savoir non arrondi.

II – Budgets exécutoires - Décisions modificatives n°1 des budgets annexes 2024 du service d'aide a domicile (SAAD), du chène Mérindol (CHRS) et du service d'accueil et d'orientation (SAO)

Les décisions modificatives présentées ci-dessous ont pour objet de prendre en compte des ajustements comptables en recettes et dépenses notamment du fait de la réception d'arrêtés de tarification ou d'éléments nouveaux non prévus aux étapes budgétaires précédentes.

Le Service d'Aide à Domicile

Par délibération n°12 du 03 avril 2024, le Conseil d'Administration a adopté les budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes.

Suite à une erreur matérielle, le résultat 2023 d'un montant de 936,88 € de la section d'exploitation du budget annexe du Service d'Aide à Domiciles (SAAD) n'a pas été intégré dans la maquette budgétaire papier.

La décision modificative n°1 vise à rectifier cette erreur, en ajustant les chapitre 019 et 002 en conséquence, comme décrit ci-dessous.

		Chapitre	Budget primitif (avril)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	33 550,00 €		33 550,00 €
		012	768 455,00 €		768 455,00 €
		016	74 732,00 €		74 732,00 €
		002			
		Total	876 737,00 €	0,00 €	876 737,00 €
	Recettes	017	508 000,00 €		508 000,00 €
		018	900,00 €		900,00 €
		019	367 837,00 €	-936,88 €	366 900,12 €
		002	0,00 €	936,88 €	936,88 €
		Total	876 737,00 €	0,00 €	876 737,00 €

Section d'exploitation

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS du 07/06/2024 alloue une dotation globale de financement pour l'exercice 2024 de 332 059 €, et le budget exécutoire est arrêté à 371 059 € par l'autorité de tarification.

Pour mémoire la proposition budgétaire faite par le CCAS s'élevait à 422 666,57€, ce qui représente une réduction de 51 607,57 €, soit 12% du budget proposé.

Les échanges avec l'autorité de tarification lors de la procédure contradictoire n'ont pas permis de faire prendre en compte nos demandes de revalorisation de la dotation.

Un transfert de 4 400€ du Groupe 1 vers le Groupe 3 a cependant été retenu par celle-ci afin d'assurer le financement des dépenses incompressibles.

Le montant du budget exécutoire va cependant être majoré par l'affectation par l'autorité de tarification du résultat 2022 au financement de mesures d'exploitation. Ce montant de 6 714 €, sera utilisé pour les besoins du Groupe 2.

Il est à noter que, conformément à la nomenclature comptable M22, les recettes de la CAF sont imputées au groupe I (chapitre 017).

Compte tenu de ce qui précède, la décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à - 44 893,57 €.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (mars)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	27 330,00 €	-4 400,00 €	22 930,00 €
		012	341 998,57 €	-33 697,57 €	308 301,00 €
		016	53 338,00 €	-6 796,00 €	46 542,00 €
		Total	422 666,57 €	-44 893,57 €	377 773,00 €
	Recettes	017	400 453,57 €	-38 394,57 €	362 059,00 €
		018	10 200,00 €	-6 500,00 €	3 700,00 €
		019	5 299,00 €	1,00 €	5 300,00 €
		002	6 714,00 €		6 714,00 €
		Total	422 666,57 €	-44 893,57 €	377 773,00 €

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

Section d'exploitation

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS du 07/06/2024 alloue une dotation globale de financement pour l'exercice 2024 de 253 573 €. Le budget exécutoire est arrêté à 253 574 € par l'autorité de tarification.

Pour mémoire la proposition budgétaire faite par le CCAS s'élevait à 268 983,04€, ce qui représente une réduction de 15 409,04 €, soit 5% du budget proposé.

Les échanges avec l'autorité de tarification lors de la procédure contradictoire n'ont pas permis de faire prendre en compte nos demandes de revalorisation de la dotation.

Le montant du budget exécutoire va cependant être majoré par l'affectation par l'autorité de tarification du résultat 2022 au financement de mesures d'exploitation.

Ce montant de 11 292,28 €, sera utilisé pour les besoins du Groupe 2 pour un montant de 9 991,42€ et du groupe 3 pour le solde, soit 1 300,86€.

Il est à noter que le montant des reprises de résultats est arrondi par l'autorité de tarification. Il est repris pour son montant exact non arrondi afin de respecter les règles comptables.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à - 4 116,76 €.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (mars)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	15 050,00 €	-1 550,00 €	13 500,00 €
		012	224 907,42 €		224 907,42 €
		016	29 025,62 €	-2 566,76 €	26 458,86 €
		Total	268 983,04 €	-4 116,76 €	264 866,28 €
	Recettes	017	257 689,76 €	-4 116,76 €	253 573,00 €
		018	1,00 €		1,00 €
		002	11 292,28 €		11 292,28 €
		Total	268 983,04 €	-4 116,76 €	264 866,28 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Les délibération n°12 du 29 mars 2023 modifiée par la délibération 53 du 06 décembre 2023,

Les rapports budgétaires définitifs de la compagne de tarification des CHRS pour l'année 2024 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

DECIDE

➤ **D'ACCEPTER** les affectations des résultats d'exploitation 2022, conformément aux décisions 2024 des autorités de tarification sur l'exercice 2024.

➤ **D'ACCEPTER** les tarifications 2024 conformément aux propositions, décisions et arrêtés des autorités de tarifications pour les budgets annexes du CHRS Le Chêne de Mérindol et du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) ;

➤ **D'ARRETER** par chapitre la décision modificative n°1 des budgets annexes du Service d'Aide à Domicile (SAAD), du CHRS Le Chêne de Mérindol et du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) pour l'exercice 2024 telle que figurant aux documents budgétaires joints en annexe.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 24/06/24
et de la publication le 24/06/24